

sition en vigueur est attaché au rapport, et il pourra être discuté plus à fond lorsqu'un projet de loi qui s'y rapporte sera déposé à la Chambre. On a fait d'autres propositions qui, on l'espère, sont de nature à modifier la situation. Par exemple, on est d'avis que les dépenses du Gouvernement relatives aux travaux publics et aux achats faits tous les ans par les départements, pourraient être faites de façon à empêcher toute urgence inutile de travail durant certains mois de l'année, et la cessation de ce travail en d'autres temps. De l'avis du comité et de ceux qui ont été entendus devant lui, il semble préférable que nos industries fassent, autant que possible, un travail normal toute l'année plutôt que d'être trop occupées à certaines époques afin de remplir les commandes des ministères, alors que ces commandes pourraient être réparties sur un temps moins limité. On croit également que lorsque, pour des motifs d'économie ou autres, il est nécessaire de réduire le personnel des chemins de fer nationaux canadiens ou de la marine marchande du Canada, les vétérans devraient être les derniers à être destitués, pourvu que cela soit compatible avec la justice et la bonne administration. Il a aussi été question de la politique des autorités fédérales dans le règlement de l'immigration de façon à empêcher la pénurie de la main-d'œuvre, bien que le comité ait été d'avis que sa juridiction n'allait pas jusqu'à une question d'aussi vaste envergure.

La plus grande partie de cette section du rapport est prise par la discussion du problème et des difficultés relatifs aux tuberculeux.

Les paragraphes qui concernent ce sujet sont d'une nature plus ou moins technique et demande à être examinés soigneusement afin de bien apprécier ce qui a été fait. Le comité a été surtout guidé à cet égard, par un rapport volumineux du département du Rétablissement civil des soldats rédigé par une commission de cinq spécialistes de la tuberculose. Cette commission, sous la direction du département, a visité vingt-six sanatoria de tuberculeux dans tout le pays et, après une enquête complète et laborieuse de ces institutions, il a préparé un rapport que tout l'univers regardera, à mon avis, comme très sage et très documenté. Ces experts sont d'opinion, de même que le comité, que la suite logique de cette œuvre remarquable du soin des tuberculeux et des incapables qui commencent dans les sanatoria et autres institutions se trouvera dans la création d'établissements tels que des boutiques de vétérans, des

[M. Cronyn.]

fabriques de deuxième ordre et autres. On fait observer que ces nouvelles institutions expérimentales dans une certaine mesure peuvent être mieux administrées par d'autres que les autorités purement gouvernementales, et l'on suggère que la Croix-Rouge canadienne continue son travail remarquable de la guerre en dirigeant quelques-uns au moins de ces établissements. D'autres associations, telles que les Filles de l'empire ou autres formées par les tuberculeux devraient contribuer à la solution des problèmes. Et, le premier de tous, le gouvernement fédéral doit être prêt à fournir les fonds nécessaires et à surveiller les dépenses par l'intermédiaire du rétablissement civil des soldats.

Le soin des tuberculeux, tant dans un sanatorium qu'après qu'ils ont quitté l'établissement, souffre beaucoup de la rareté de médecins spécialisés et de garde-malades. En dehors de la province du Manitoba, me dira-t-on, il n'existe pas d'institution où des étudiants, des médecins ou des garde-malades peuvent recevoir l'entraînement spécial de nature à les rendre propres à ce service particulier. Tandis que nos sanatoriums sont modernes, bien équipés et très bien conduits, il est difficile, quand un très grand nombre de malades ont besoin de soins quotidiens, d'obtenir un diagnostic sérieux des cas obscurs qui côtoient cette maladie. Le traitement de ces cas, d'ailleurs, doit être en dehors de la routine ordinaire, et pour obtenir les meilleurs résultats, ce qui peut être le salut du malade, demande des conditions particulières d'équipement, d'observation et de traitement.

Le comité propose dans son rapport que le ministère entre en négociations avec une institution que tous s'accordent à reconnaître comme idéale pour les fins dont il s'agit, en vue d'agrandir l'établissement, en partie aux frais du public, et pour que l'espace ainsi obtenu soit consacré aux soldats malades. Je parle déjà depuis si longtemps que je me sens incapable de passer en revue même brièvement ce qui a été accompli sous le régime de la loi de l'établissement des soldats, ainsi que les suggestions et recommandations variées à trouver dans le rapport. Quant à la commission de déplacement des soldats, on ne saurait avoir un meilleur témoignage de l'opinion qu'en ont les vétérans que dans la proposition que j'ai déjà mentionnée de la voir charger d'un plan vaste et compliqué pour le logement.

On a demandé au comité de suggérer quelque mode convenable et juste de dis-